

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX FORMATIONS

(Article L. 6353-1 et D. 6353-1 du Code du travail)

Numéro de déclaration d'activité de l'organisme de formation : 82 01 01140 01 auprès du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Numéro SIRET de l'organisme de formation : 250 102 209 000 13

Formations non qualifiantes, non diplômantes.

### INSCRIPTION

Pour s'inscrire, le participant doit transmettre à NOVALIM son bulletin d'inscription et le questionnaire commanditaire\* dûment complétés.

**Aucune convention de formation ne pourra être établie en l'absence de ces documents.**

Pour préparer au mieux la formation, le formateur transmettra un questionnaire stagiaire afin de prendre contact avec lui pour :

- valider les prérequis à l'entrée de la formation et valider les objectifs de formation
- connaître les connaissances/compétences visées
- connaître d'éventuels souhaits pédagogiques

NOVALIM transmet par la suite une convention de formation, à retourner signée.

**Si financement par l'entreprise ou par le stagiaire:** le règlement est encaissé avant la réalisation de la formation et doit être effectué **3 jours ouvrés avant cette formation.**

**Si financement par l'OPCO:** nous fournir l'attestation de prise en charge de l'organisme **3 jours ouvrés avant la formation.**

**Si autre financement :** nous consulter.

**NOVALIM transmettra au stagiaire une convocation à la formation, accompagnée d'un plan d'accès et/ou hôtels à proximité si nécessaire.**

**Le repas compris dans la journée de formation est à la charge du participant.**

### TARIFS

Les tarifs figurant sur le catalogue sont les tarifs inter-entreprises et sont indiqués sur chaque programme. Ils s'entendent **Hors Taxes (TVA non applicable, article 261\*\* de l'annexe II du CGI, paragraphe 4.4.a. 4ème alinéa)**, et varient en fonction du nombre de jours de formation, et si ce programme comporte un atelier pratique au sein du CETA. Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour la formation, hors frais de repas, d'hôtellerie, et de déplacements qui restent à la charge des stagiaires.

Pour les tarifs intra-entreprises, sur-mesure et demandeurs d'emploi : **nous consulter.**

### ANNULATION D'UNE FORMATION

#### Du fait de NOVALIM

NOVALIM se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation en raison d'effectifs insuffisants (dans un délai d'une semaine avant la formation) ou de tout autre évènement imprévu qui affecterait l'organisation et la bonne tenue du stage. Aucune indemnité ne sera versée au client en raison d'un report ou d'une annulation du fait de NOVALIM.

Dans la mesure du possible Novalim proposera des dates ultérieures sinon il sera procédé à un remboursement intégral.

#### Du fait du participant

Toute formation annulée moins de 10 jours avant : facturation de 20% du prix de la formation. Moins de 5 jours avant : 40% du prix de la formation

Toute formation, annulée la veille, le jour même ou commencée est due en totalité.

### DURANT LA FORMATION

Une feuille de présence est signée (*électroniquement si distanciel*) par demi-journée de formation.

La formation est réalisée en salle équipée de moyens audiovisuels. (*si présentiel*)

Le stagiaire bénéficie d'un diaporama et d'un support papier (*ou numérique si distanciel*) pour suivre la formation

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur de cet évènement.

Au démarrage de la formation, une évaluation diagnostic sera donnée au(x) stagiaire(s), qui pourra prendre la forme d'un quizz.

La formation se clôture sur la réalisation d'un QCM validant les connaissances acquises lors de la session.

Le corrigé du QCM est remis au participant et commenté par le formateur.

Le stagiaire est également invité à remplir un questionnaire de satisfaction sur cette session (notamment sur la forme, le fond, la qualité des intervenants)

### APRÈS LA FORMATION

Une attestation précisant la nature, les acquis et la durée de la formation sera remise au bénéficiaire.

NOVALIM reprendra contact avec le stagiaire, environ 6 mois après la formation, pour faire le point sur la mise en oeuvre des acquis, les éventuelles difficultés rencontrées, etc.



Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous

Nous définirons ensemble les modalités de votre accueil

\* Responsable de formation

\*\* « Sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée :

4. (Professions libérales et activités diverses) :

4° a. les prestations de services et les livraisons de biens qui leur sont étroitement liées, effectuées dans le cadre : de la formation professionnelle continue, telle qu'elle est définie par les dispositions législatives et réglementaires qui la régissent, assurée soit par des personnes morales de droit public, soit par des personnes de droit privé titulaires d'une attestation délivrée par l'autorité administrative compétente reconnaissant qu'elles remplissent les conditions fixées pour exercer leur activité dans le cadre de la formation professionnelle continue. »